



La **sécurité** dans les écoles de cirque

Qui n'a pas aujourd'hui une nièce un peu trapéziste, un cousin qui fait de la boule tous les jeudis, un ami rigolo qui s'exerce au nez rouge à l'occasion, voire même un collègue qui vante les mérites du monocycle pour venir au travail ? Tous fréquentent peu ou prou un lieu étrange et merveilleux, qui les ravit et dont ils gardent le secret, jusqu'au jour où vous y êtes invité : spectacle ! Et pour le grand jour ils ont préparé un exploit... Nous viendrait-il à l'esprit qu'ils puissent être en danger ? Non bien sûr, mais quand on les voit, on se demande tout de même comment ils ont bien pu faire pour apprendre et dans quelles conditions ils se sont exercés...

Texte : Martine Leroy, artiste de cirque,
pédagogue et psychologue, chargée de cours en centre de formation et à l'université de Montpellier.
Photos : Serge Fleury.



La question de la sécurité dans les écoles de cirque s'est posée très tôt pour les professionnels des arts du cirque qui ont vu se développer les lieux de pratique dans les années 1990. Depuis, le nombre d'écoles ainsi que la fréquentation des ateliers n'ont cessé de croître.

Dès 1988, une fédération des écoles de cirque s'était déjà constituée avec pour principe : « Le cirque s'enseigne dans le respect de la personne », la fédération recut ensuite la mission d'élaborer une charte pour l'enseignement des arts du cirque.

Cette charte, cosignée par les ministères de la Culture et de Jeunesse et Sport, garantit des principes d'enseignement portant sur quatre axes : la santé, la sécurité, la pédagogie et la formation. À charge pour la fédération de mettre en place un système d'agrèments des lieux de pratique en vérifiant le respect des critères qui puissent garantir une préoccupation suffisante des aspects santé, sécurité

et pédagogie et une formation de base sous forme de brevet fédéral pour les initiateurs dans ces mêmes lieux.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Plus de 150 écoles sont fédérées et répondent aux exigences des agrèments fédéraux, cela concerne plus de 19000 licenciés en pratique amateur regroupés en 13 fédérations régionales.

Par ailleurs d'autres lieux de pratique existent, moins repérables, car sous les noms « école de cirque » ou « lieu de pratique amateur » se profilent des structures très diverses. Il peut s'agir d'établissements privés, associatifs ou non, d'initiatives émanant des collectivités, mairies, écoles, collèges, maisons pour tous, services éducatifs, sportifs ou culturels... ou encore de compagnies de cirque, de théâtre ou de rue... ou encore d'intervenants indépendants, artistes, sportifs, éducateurs, thérapeutes... dont nous ne connaissons pas la répartition. D'autre part, ces initiatives s'inscrivent différemment

dans le temps : ateliers réguliers ou stages, classes cirque ou centres de vacances... aussi toutes ne se sentent pas concernées par le rassemblement fédéral. C'est pourquoi, dans cette représentation du paysage nous n'avons pas actuellement, pour les lieux non fédérés, l'exacte mesure des publics pratiquants et encore moins la connaissance de leurs conditions de sécurité.

La sécurité : un contexte général fait de mesures diverses

Si nous affirmons que la sécurité fait partie d'un contexte général, c'est parce que les questions qu'elle pose se trouvent directement reliées aux nombreux paramètres du terrain : les espaces de pratique et leurs aménagements, le matériel et son entretien, la formation du personnel encadrant, la qualité du projet pédagogique et ses in-

tentions, bref, tout ce qui a trait à l'esprit dans lequel se fera la pratique, c'est-à-dire aussi, à la place qu'aura dans telle ou telle structure, la prévention, l'information, la responsabilisation et la formation qu'induit la notion de sécurité.

Ainsi, la question de la sécurité doit pouvoir se traiter dans plusieurs registres différents, à savoir : à l'aide des lois existantes pour les établissements recevant du public, à celles relevant des chapiteaux dites « visites de sécurité », au respect des normes dites « normes de sécurité » mais aussi à l'aide des lois sur l'accueil et la santé des usagers, en particulier celles concernant les enfants, en respectant le code du travail et les conventions collectives pour les intervenants, ensuite en respectant les « règles de l'art » pour le cirque et enfin en s'interrogeant constamment sur la notion de « prise de risque ».



La sécurité dans les écoles de cirque

Des lois et des normes que nul n'est censé ignorer

Les écoles et autres lieux de pratiques doivent donc connaître la législation en vigueur et répondre aux critères prévus par les lois régissant des domaines différents. Quelles sont-elles ? En voici quelques exemples : il faut connaître la réglementation pour l'accueil des usagers, dite ERP (établissement recevant du public) concernant le nombre des pratiquants, la surface des locaux, la qualité des vitrages, la largeur des passages, les sorties de secours, l'ignifugation du sol, des cloisons, des tentures, l'évacuation des fumées et les aérations, les extincteurs, les produits dangereux, les éclairages, les disjoncteurs, les alarmes etc.

Il faut aussi tenir compte de ce qui régit les activités des usagers concernant par exemple, les assurances, la pharmacie, l'attestation aux premiers secours, le nombre et l'âge des pratiquants pour un intervenant, les vestiaires, les sanitaires etc.

Ainsi que respecter les normes pour tout le matériel, qui doit être agréé, testé, adapté et installé correctement, spécialement quand il s'agit de travail d'installation en hauteur pour lequel une formation spécifique est nécessaire et requise. Pour le cirque, une commission sécurité pilotée à Hors Les Murs a élaboré un manuel des « règles de l'art » qui propose un ensemble de critères validés par des experts et des professionnels. (voir sites et adresses en biblio page suivante)

La liste est longue et non exhaustive bien sûr mais il reste

que si nul ne doit ignorer les lois, il faut prévoir de se renseigner et se former sans cesse, en tant que citoyen responsable d'abord mais surtout dans le cadre de la

« La sécurité c'est avant tout une attitude : ferme, constante, adaptée et collective, elle s'apprend... »

pratique des arts du cirque.

Et pourtant, bien que d'une nécessité absolue, aucune loi ne pourrait suffire à la sécurité des pratiquants, qu'ils soient amateurs ou professionnels, sans que soit traitée la notion de prise de risque, fondamentale pour les arts du cirque.

Le cirque, un art du risque

Toujours plus haut, plus complexe, à la recherche des limites, le cirque compose de façon inédite avec le risque.

Aussi, sur le plan pédagogique, la question de la sécurité se pose toujours de façon radicale, à savoir qu'à trop vouloir bien faire... nous irions à l'encontre de nos objectifs. D'abord parce que la sécurisation à outrance ne permet pas à tout un chacun de se responsabiliser, ne fût-ce que

progressivement, quant au choix à faire face aux risques et ensuite parce que la prise de risque a potentiellement une valeur positive, « qui ne risque rien n'a rien » comme dit le proverbe.

Or si l'artiste professionnel connaît en principe les données de cette question, puisque c'est son métier de gérer et de minimiser les risques qu'il prend, il n'en va pas de même pour les amateurs. Bien souvent, ces derniers abordent un domaine qu'ils croient connaître mais qu'en réalité ils ne connaissent pas, car le cirque est extrêmement attractif et trompeur, au premier abord il semble aussi facile à pratiquer que plaisant à regarder, mais on peut déchanter rapidement voire se mettre en danger.

C'est pourquoi la notion de sécurité vient interroger le rôle du pédagogue à travers la dynamique de la prise de risque : tenir le cap entre trouillards et casse-cou, naviguer entre la rigueur continue des efforts et les plaisirs des sensations immédiates, bref, maintenir un cadre, des règles et des limites sans rien ôter aux amateurs de leur motivation passionnée.

Les écoles de cirque en France

Ouvertes aux petits dès quatre ans, il y a maintenant partout des écoles de cirque, près de 900 suivant certaines estimations ; certaines font partie de centres de loisirs, d'autres sont de pures écoles de cirque. On peut y apprendre des disciplines telles que le fil, le jonglage, l'aérien... il n'y a pas de contenu imposé, et l'enseignement est influencé par la personnalité et l'expérience des directeurs et des enseignants.

La Fédération Française des Ecoles de Cirque, créée en 1988, met en place certaines procédures d'agrément pour les écoles qui y ont adhéré, actuellement près de 150, et qui s'engagent à respecter quelques directives concernant entre autres la sécurité, la formation et la pédagogie. Certaines écoles sont préparatoires au cycle de l'École supérieure des arts du cirque.

À l'école de Rosny-sous-Bois en banlieue parisienne on trouve une école de loisirs, et s'y déroulent également les deux premières années de l'École supérieure des arts du cirque ; les sélections y sont drastiques et un diplôme sanctionne la fin de ce premier cycle. Le deuxième cycle se tient ensuite dans le cirque en dur de Châlons-en-Champagne, où les places sont très peu nombreuses après un très sélectif concours d'entrée.

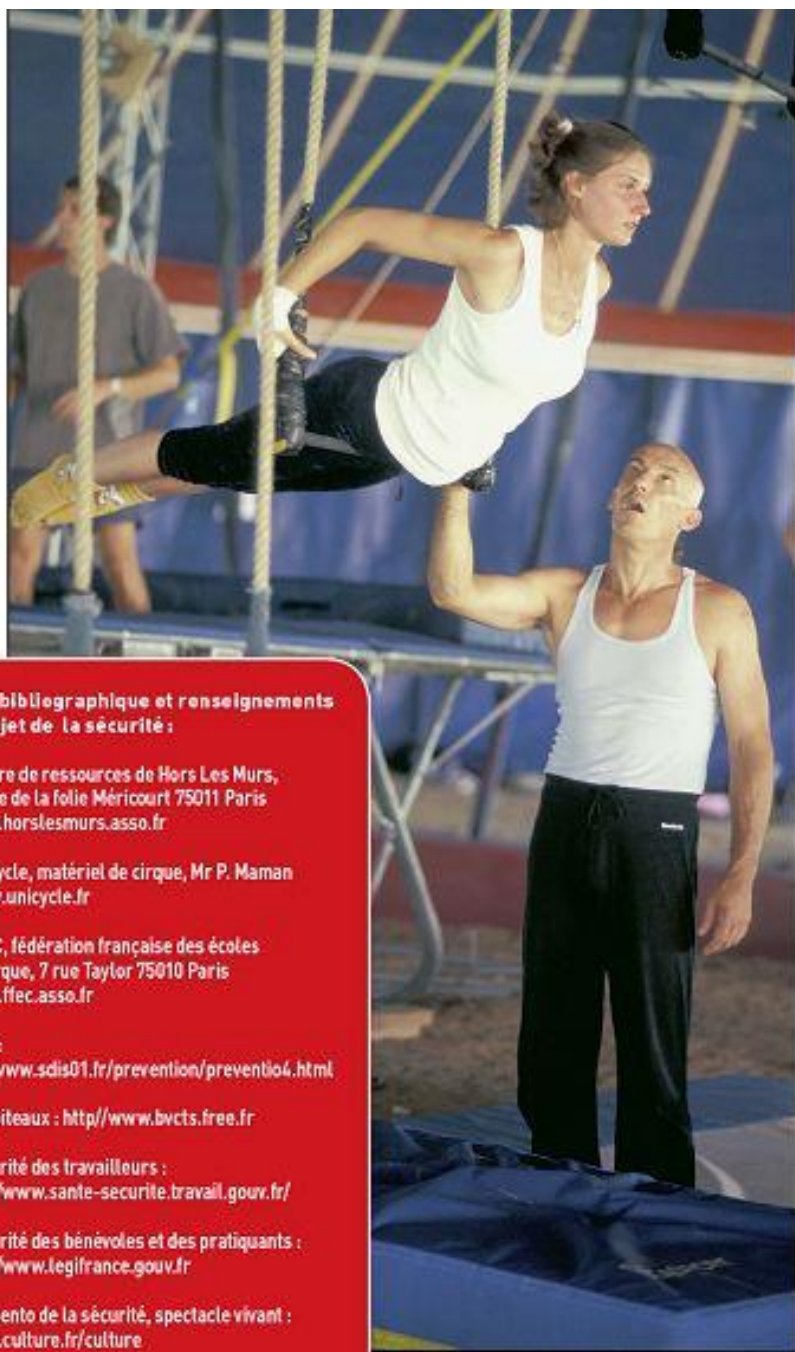
Ceci n'est qu'un aperçu très limité de la diversité des écoles en France, et dans nos prochains numéros, nous irons visiter différentes écoles de tous niveaux. Voici quelques liens internet pour vous aider à trouver une école près de chez vous :

- <http://www.ffec.asso.fr/accueil/edito.html> (site de la Fédération française des écoles de cirque)
- <http://www.horslesmurs.asso.fr/index.cfm?fuseaction=E1-2>
- <http://perso.orange.fr/pg/cirque/ecoles.htm>
- http://www.ecole-de-cirque.com/phpmyannu/index.php3?cat_id=2

Si vous n'avez pas Internet, il est toujours possible de chercher dans le traditionnel annuaire de France Telecom... et de se renseigner auprès de votre municipalité.

F. L.





Aide bibliographique et renseignements au sujet de la sécurité :

- Centre de ressources de Hors Les Murs, 68 rue de la folie Méricourt 75011 Paris www.horslesmurs.asso.fr
- Unicycle, matériel de cirque, Mr P. Maman www.unicycle.fr
- FFEC, fédération française des écoles de cirque, 7 rue Taylor 75010 Paris www.ffec.asso.fr
- ERP : <http://www.sdis01.fr/prevention/preventio4.html>
- Chapiteaux : <http://www.bvcts.free.fr>
- Sécurité des travailleurs : <http://www.sante-securite.travail.gouv.fr/>
- Sécurité des bénévoles et des pratiquants : <http://www.tegifrance.gouv.fr>
- Mémento de la sécurité, spectacle vivant : www.culture.fr/culture

C'est ce qui fera le rôle, quelquefois ingrat, de l'éducateur et l'art, ô combien difficile, du pédagogue!

Le cirque, un art corporel pas un sport

Comment transmettre la conscience du danger pour renforcer la prévention des risques liés à la pratique?

Nous voici peut-être devant les mêmes interrogations que certaines pratiques sportives.

Les montagnards s'inquiètent de voir grimper le commun des mortels sans savoir rien sur la montagne, les navigateurs s'énervent à répéter aux débutants qu'existent d'invisibles courants, l'escalade, le parapente, le surf, le windsurf... comment informer et transmettre un savoir si subtil de l'environnement à ceux

qui n'y sont pas nés mais le fréquentent passionnément ?

Des formations sont mises en place et des diplômes existent, qui structurent la pratique amateur en permettant d'informer, de prévenir, de former et de connaître pour pouvoir appliquer. Même si cela ne suffit pas encore, cette démarche porte ses fruits pour les pratiquants sportifs.

Or le cirque a également son mode de vie, son environnement spécifique et ses connaisseurs. Si du fait du nomadisme, il a certainement été plus difficile de rassembler les savoirs c'est surtout parce que le cirque est un art que la formation et les enseignements artistiques génèrent des situations différentes et posent d'autres problèmes.

Car qui peut définir des limites à la prise de risque d'un artiste si ce n'est lui-même ?

Alors que dire s'il s'agit d'élèves ou d'apprentis ? Amateur, mineur ou majeur, futur professionnel ou professionnel, nous voilà devant toute la complexité d'une éthique de la sécurité pour les arts du cirque... en particulier dans les écoles et les centres de formation.

Comme se le demandait Gérard Edon, grand artiste aérien, enseignant le trapèze Washington à de futurs artistes et expert à la commission de sécurité : « s'il faut leur apprendre à être parano, comment est-ce reçu par l'élève? ».

Bonne nouvelle : la sécurité, pas seulement des lois mais surtout une attitude collective qui s'apprend !

Défiance vis-à-vis du matériel, respect des lois, prudence et bon sens pédagogique ne suffiront pas pour prendre en compte tout un environnement particulier, il faut de solides connaissances, du matériel spécialisé, des professeurs qualifiés, des pratiquants informés.

C'est une démarche générale que tout lieu de pratique doit avoir ainsi que des formations à mettre en œuvre avec l'aide des ministères de tutelle. On voit que cela concerne tout le monde, sous la forme de maillons d'une même chaîne : professionnels, enseignants, directeurs, pratiquants, artistes, experts, partenaires institutionnels... chacun est responsable dans la continuité.

La sécurité c'est avant tout une attitude : ferme, constante, adaptée et collective, elle s'apprend et se mérite... même si c'est une quête sans fin n'oublions pas que c'est l'accident qui ne se mérite pas.